

ARRETÉ DU PRÉSIDENT

N° 24/220

Objet : Liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne.

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la Fonction Publique, articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n°2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'avis du comité technique en date du 18/02/2021,

Vu l'arrêté n°21/076 en date du 30/04/2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Alpes de Haute Provence,

ARRETE :

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maitrise au titre de la promotion interne est publiée comme suit :

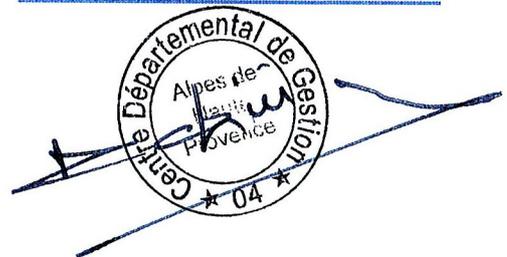
- BARRE Pascal, Durance Luberon Verdon Agglomération ;
- BERGACHI Hadel ,Com. Agglo. Provence Alpes Agglomération ;
- BLANC Bernard, Com. Com. Alpes Provence Verdon "Sources De Lumière" ;
- CANGELOSI Fabien, Commune de Volx.
- CHALLET Cyril, Commune de Les Mées ;
- CHARBONNIER Stephane, Com. Com. Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;
- CHAUVET Sébastien, Commune d'Ubaye-Serre-Ponçon ;
- CHIRON Joel, Durance Luberon Verdon Agglomération ;
- CROZALS Brigitte, Commune de Sisteron ;
- ELIE Olivier, Com. Com. Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;
- FERLING Frank, Com. Com. Alpes Provence Verdon "Sources De Lumière" ;
- GATTO Fabrice, SDIS 04 ;
- GERGAUD Olivier, Commune de Gréoux-Les-Bains ;
- GUERRISI Céline, Commune de Digne-Les-Bains ;
- JAUFFRET Corinne, Commune de Digne-Les-Bains ;
- JULIEN Roger-Pierre, Commune de Seynes Les Alpes ;
- KERBOUB Ahmed, Commune de Manosque ;
- KHELFALLAH Mochène, Commune de Digne-Les-Bains ;
- KNEBEL Laurence, Commune de Digne-Les-Bains ;

- LAKHLEF Sophien, Commune de Digne-Les-Bains ;
- MAILLET Frederic, Commune de La Brillanne ;
- MARTIN Sylvie, Commune de Les Mées ;
- MAYENC Serge, Com. Agglo. Provence Alpes Agglomération ;
- MIGAYROU Christophe, Com. Com. Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;
- PARODI Caroline, Commune de Entrevaux ;
- PAYAN Thierry, Commune de Bras-d'Asse ;
- POCHON SUTTER Nathalie, Commune de Volx ;
- RAINA Thierry, Com. Agglo. Provence Alpes Agglomération ;
- REMIGY Olivier, Commune d'Allemagne en Provence ;
- RIVAS Romain, Commune de Manosque ;
- ROMEU Vincent, Commune des Mées ;
- SCANIGLIA Corinne, Commune de Digne-Les-Bains ;
- TOIHA Said, Commune de Digne-Les-Bains ;
- VARET Luc, Com. Agglo. Provence Alpes Agglomération ;

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- ✓ Madame la Sous-Préfète de FORCALQUIER, Messieurs les Sous-Préfets de CASTELLANE et BARCELONNETTE,
- ✓ Mmes et MM. Les Maires et Présidents d'Etablissements Publics Intercommunaux.

A Volx, le 11/10/2024



Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.